



**DECLARATION EN MAIRIE DES OPERATIONS
D'INCINERATION OU DE TRAITEMENT DES BOIS ET
MATERIAUX CONTAMINES PAR LES TERMITES**
(ART. 3 DE LA LOI N° 99-471 DU 8 JUIN 1999)

N° d'enregistrement :

A. – Identification et qualité du déclarant

Nom : LALLEMAND-BOULLAND Prénom : Stéphan
 Adresse (N°, nom de la rue, de la voie, lieu-dit) : 834 Route des Sources N° d'étage :
 Code postal : 24220 Commune : ST CYPRIEN
 Profession ⁽¹⁾ :

B. – Identification de l'immeuble d'où proviennent les bois et matériaux de démolition contaminés par les termites

Département : 24220 Commune : ST CYPRIEN
 Adresse (N°, nom de la rue, de la voie, lieu-dit) : 834 Route des Sources N° d'étage :
 Section cadastrale : Section cadastrale D, N° de parcelle(s), de lot(s) : Parcelle(s) n° 724; 725; 726; 1005;1006;1007.,

C. – Identification du lieu de mise en décharge des bois et matériaux de démolition

Département : Commune :
 Adresse (N°, nom de la rue, de la voie, lieu-dit) : N° d'étage :
 Section cadastrale : N° de parcelle(s), de lot(s) :

D. – Le soussigné déclare avoir effectué les opérations suivantes ⁽²⁾ :

Incinération sur place des bois et matériaux infestés par les termites
 Type de matériaux :

Volume approximatif : _____ m3

(1) Sur déclaration de l'intéressé (préciser par exemple si le déclarant est un professionnel de la démolition, un spécialiste du traitement contre les termites...)
 La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux traitements effectués pour la collecte, l'enregistrement et la conservation des informations nominatives. Elle garantit aux personnes un droit d'accès et de rectification des données les concernant (article 27).

D. – (Suite) ⁽²⁾ :

Traitement des bois et matériaux infestés par les termites

Type de matériaux :

Volume approximatif : m³

Type de traitement (3) :

Raisons qui ont motivé l'impossibilité d'incinération des bois et matériaux sur place :

Fait à <input type="text"/>
Le <input type="text"/>
Signature du déclarant

Cachet de l'entrepreneur

(2) Cocher la ou les cases correspondante(s), selon les cas préciser la nature des opérations réalisées pour l'incinération, le conditionnement, le traitement des bois et matériaux infestés.

(3) Préciser les caractéristiques du traitement effectué (pour les traitements chimiques préciser l'insecticide et les dosages utilisés...)